

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5182402 Fax: (251-11) 5182400  
Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

SC13702

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-sixième session ordinaire**

**23 - 27 janvier 2015**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/871(XXVI)**

Original : anglais

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES  
TRANSPORTS (CAMT) SUR LES TEXTES REGLEMENTAIRES DE LA  
DECISION DE YAMOUSSOUKRO DE 1999 SUR LA LIBERALISATION  
DES MARCHES DU TRANSPORT AERIEN EN AFRIQUE**

## INTRODUCTION

1. La quatrième réunion du Bureau de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine (CAMT) s'est tenue le 19 décembre 2014 à Malabo (Guinée équatoriale). La réunion a été précédée d'une session préparatoire des Hauts Fonctionnaires le 18 décembre 2014. L'objectif principal de la réunion du Bureau était d'examiner et d'adopter les textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique conformément à la Déclaration de la troisième session de la Conférence des ministres des Transports de l'UA (CAMT) qui a eu lieu à Malabo en avril 2014.

2. Le Bureau actuel de la CAMT se compose comme suit:

Président:	Guinée équatoriale (Afrique centrale)
1 <sup>er</sup> Vice-président:	Soudan (Afrique de l'Est)
2 <sup>ème</sup> Vice-président:	Guinée (Afrique de l'Ouest)
3 <sup>ème</sup> Vice-président:	Namibie (Afrique du Sud)
Rapporteur:	Tunisie (Afrique du Nord)

3. Tous les membres du Bureau étaient présents à la réunion, à l'exception de la Namibie, le troisième Vice-président.

4. La troisième session de la CAMT a suspendu le point relatif à l'examen des textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro qui était inscrite à l'ordre du jour parce que les participants ont indiqué qu'ils étaient préoccupés par le fait que leur processus de validation n'ait pas été mené de manière appropriée. A cet égard, les ministres ont, dans leur déclaration, demandé à la Commission de convoquer une réunion d'experts du transport aérien afin d'achever le processus de validation des documents. Compte tenu de l'urgence des documents relatifs à la libéralisation, en cours, des marchés du transport aérien en Afrique, les ministres ont décidé, au nom de la Conférence, de confier à leur Bureau, l'examen et l'adoption desdits documents.

5. Au cours de sa session ordinaire de juin 2014, le Conseil exécutif a ensuite approuvé, par la Décision EX.CL/Dec.826(XXV), le rapport de la troisième session de la CAMT et la Déclaration des ministres,

6. Il convient également de rappeler que la vingt-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif a adopté la Décision **EX.CL/Dec.821 (XXV)** sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui demande à la Commission d'explorer et de proposer, entre autres, des actions concrètes pour l'unification de l'espace aérien africain dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro.

7. A cette fin, la Commission, en collaboration avec la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) et les CER, a préparé et mis en œuvre une feuille de route des activités visant à assurer la mise en œuvre effective de la Décision de Yamoussoukro et la création d'un marché unique du transport aérien en Afrique d'ici à 2017. Un projet de

déclaration sera élaboré et soumis aux chefs d'État et de gouvernement au cours du Sommet de janvier 2015.

8. Il convient de noter que le projet de Déclaration sur la création d'un marché unique du transport aérien en Afrique a également été examiné et approuvé par le Comité des ministres chargés de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des questions soulevées par le Courriel du futur.

## PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

9. Les principaux points à l'ordre du jour de la réunion du Bureau sont les suivants:

- (i) Examen de la mise en œuvre des Plans d'action des secteurs et sous-secteurs des transports:
  - secteur des transports
  - transport aérien
  - transport maritime
  - transport ferroviaire
  - transport routier
- (ii) Examen de la mise en œuvre des priorités du secteur des transports dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine:
  - Initiative Train à Grande Vitesse
  - Création d'un marché unique du transport aérien en Afrique
- (iii) Examen et adoption des textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien:
  - Règles de la concurrence
  - Mécanisme de règlement des différends
  - Règlements sur la protection des consommateurs
  - Pouvoirs réglementaires et d'exécution de l'Agence d'exécution

## CONCLUSIONS

10. A l'issue de longues délibérations, le Bureau a pris les mesures suivantes:

- (i) a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre des plans d'action des secteurs et sous-secteurs des transports et donné des conseils spécifiques sur la résolution des grands défis et contraintes;
- (ii) a félicité la Commission pour les mesures importantes prises et prévues dans le cadre de la mise en œuvre des projets-phares de l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour le transport:

- i. Initiative train à grande vitesse; et
  - ii. Création d'un marché unique du transport aérien en Afrique.
- (iii) a adopté les documents réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro suivants:
- i. les règles de concurrence;
  - ii. les mécanismes de règlement des différends;
  - iii. le règlement sur la protection des consommateurs; et
  - iv. les Pouvoirs réglementaires et d'exécution de l'Agence d'exécution ;
- (iv) a approuvé les activités, la feuille de route et le projet de Déclaration de la Conférence sur la création d'un marché unique du transport aérien en Afrique.

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

**Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299**  
**Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)**

---

**RÉUNION DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE  
DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES  
EN CHARGE DES TRANSPORTS (CAMT)  
18 - 19 DÉCEMBRE 2014  
MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE)**

**RAPPORT DU BUREAU**

## I. INTRODUCTION

1. La quatrième réunion du Bureau de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge des Transports (CAMT) a eu lieu le 19 décembre 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), sous la présidence de Son Excellence Francisco Mba Olo BAHAMONDE, Ministre des Transports, de la Technologie et des Postes et Télécommunications de la République de Guinée équatoriale et Président de la CAMT. Elle a été précédée d'une réunion préparatoire des hauts fonctionnaires le 18 décembre 2014.

2. La quatrième réunion du Bureau de la Conférence de l'UA des ministres en charge des Transports avait pour but d'examiner et d'adopter les textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique, tel que le demandait la Déclaration de la troisième session de la Conférence de l'UA des ministres en charge des Transports (CAMT), qui s'est tenue à Malabo en avril 2014. Il convient de rappeler que le rapport de la conférence, qui a ensuite été entériné par la Décision **EX.CL/Dec.826(XXV)** du Conseil exécutif, demandait à la Commission de convoquer une réunion d'experts du transport aérien pour parachever la validation des textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro, et chargeait le Bureau de les examiner et de les adopter au nom de la Conférence ministérielle en vue de leur approbation par les organes de l'Union africaine au cours du Sommet de janvier 2015.

3. En outre, le Bureau a été invité à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans d'action des sous-secteurs des transports, ainsi que des grandes initiatives inscrites à l'Agenda 2063 de l'Afrique sur les transports, et de formuler des recommandations sur la voie à suivre.

4. Le Bureau actuel de la Conférence de l'UA des ministres en charge des Transports est composé comme suit:

- Présidence: Guinée équatoriale (Afrique centrale)
- 1<sup>er</sup> Vice-présidence: Soudan (Afrique de l'Est)
- 2<sup>ème</sup> Vice-présidence: Guinée (Afrique de l'Ouest)
- 3<sup>ème</sup> Vice-présidence: Namibie (Afrique australe)
- Rapporteur: Tunisie (Afrique du Nord)

5. Les membres ci-après du Bureau ont pris part à la réunion:

- 1) S.E. Francisco Mba Olo BAHAMONDE, Ministre en charge des Transports, de la Technologie et des Postes et Télécommunications de la République de Guinée équatoriale, et Président de la CAMT.
- 2) S.E. Dr. Elham M.A. Ibrahim, Commissaire de l'Union africaine en charge des Infrastructures et de l'Énergie, également en charge du Secrétariat du Bureau.

- 3) M. Maghrabib Elhag Ali Yassin, représentant le Ministre en charge des Transports de la République du Soudan et 1<sup>er</sup> Vice-président de la CAMT.
  - 4) S.E.M. l'Ambassadeur Seikhou Amadou Tiany Doumbouya, représentant le Ministre en charge des Transports de la République de Guinée et 2<sup>e</sup> Vice-président de la CAMT. et
  - 5) M. Sami Hammani, Secrétaire général, représentant le ministre en charge des Transports de la République Tunisienne, et Rapporteur de la CAMT.
6. Ont également participé à cette réunion, les invités suivants:
1. M. Samuel Gaiya, Conseiller juridique de la Commission africaine de l'aviation civile;
  2. M. David Fani de l'Autorité de l'aviation civile du Botswana.

## **II. OUVERTURE DE LA REUNION**

7. A la séance d'ouverture, S.E. Dr. Elham M.A. Ibrahim, Commissaire de l'Union africaine en charge des Infrastructures et de l'Énergie et S.E. Francisco Mba Olo BAHAMONDE, Ministre en charge des Transports, de la Technologie, des Postes et Télécommunications de la République de Guinée équatoriale, également Président de la CAMT, ont prononcé leur allocution.

### **Allocution de S.E. Dr. Elham M.A. Ibrahim, Commissaire de l'Union africaine en charge des Infrastructure et de l'Énergie**

8. La Commissaire a remercié S.E. Francisco Mba Olo BAHAMONDE, Ministre en charge des Transports, de la Technologie et des Postes et Télécommunications de la République de Guinée équatoriale, et Président de la Conférence de l'UA des ministres en charge des Transports (CAMT) pour le soutien enthousiaste fourni à la Commission de l'UA dans l'organisation de la réunion du Bureau, ainsi que pour la chaleureuse hospitalité réservée à l'ensemble des délégations. À l'endroit des ministres et hauts fonctionnaires qui représentent et soutiennent les membres du Bureau, elle a également exprimé sa gratitude pour leur participation à la réunion.

9. La Commissaire a souligné l'importance particulière que revêt la réunion du Bureau, en ce sens qu'elle est appelée à parachever l'examen et l'adoption des textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique. Ce point figurait à l'ordre du jour de la troisième session de la CAMT tenue en avril 2014 à Malabo et dont les délibérations n'avaient pas été menées à terme en raison de l'insuffisance relevée dans le processus de validation des documents. Elle a rappelé la décision des ministres en charge des Transports demandant à la Commission de l'UA de parachever le processus de validation et de donner mandat au Bureau de la CAMT d'examiner et d'adopter au nom de la Conférence les textes validés.

10. Par ailleurs, la Commissaire a affirmé au Bureau que la finalisation des textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro constitue une étape cruciale dans la mise en œuvre de la décision du Sommet de l'UA sur l'Agenda 2063 de l'Afrique, laquelle demandait à la Commission de l'UA d'élaborer des propositions sur la mise en place d'un espace aérien unique en Afrique. À cet égard, elle a précisé que la Commission de l'UA envisage de soumettre au prochain Sommet de l'UA de janvier 2015 une proposition concrète sur le sujet. À cette fin, un projet de Déclaration a été élaboré pour le Sommet, qui sera soumis à la réunion du Bureau, pour examen et amélioration.

11. Outre l'objectif principal de la réunion du Bureau, dont elle a souligné l'importance, la Commissaire a indiqué que le Bureau de la CAMT se penchera également sur son ordre du jour habituel relatif à l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action sur les modes de transport. Pour conclure son allocution, elle a invité les membres du Bureau à poursuivre leur appui à la Commission de l'UA, notamment en se faisant les promoteurs de la mise en œuvre des initiatives continentales du secteur des transports dans leur pays et à travers le continent.

**Allocution d'ouverture de S.E. Francisco Mba Olo BAHAMONDE, Ministre en charge des Transports, de la Technologie et des Postes et Télécommunications de Guinée équatoriale, et Président de la CAMT**

12. S.E.M. le Ministre en charge des Transports, de la Technologie et des Postes et Télécommunications a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion qu'il juge importante pour l'Afrique, et a fait observer que les délibérations qui auront lieu auront un impact significatif sur le développement économique, social, politique et culturel du continent.

13. Il a rappelé aux membres du Bureau qu'ils sont tous investis du mandat de la troisième session de la Conférence des ministres en charge des Transports à l'effet de parachever le travail sur les questions d'intérêt commun pour tous les pays africains et ayant trait à la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro, sans oublier l'examen habituel de la mise en œuvre des plans d'action et décisions connexes de l'Union africaine sur les transports. Il s'agit là, a-t-il ajouté, d'une autre indication que l'Afrique est unie et que l'esprit de solidarité continue d'y prévaloir. Il a souligné que la coopération intra-africaine en matière de transport est plus que jamais nécessaire en vue de soutenir la croissance économique actuelle sur le continent. La Guinée équatoriale croit au caractère positif du résultat découlant de la coopération Sud-Sud.

14. Il a indiqué que l'événement a été rendu possible grâce à l'implication personnelle de S.E. Teodoros OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée équatoriale, qui est déterminé à assurer le bien-être des Equato-guinéens et le développement de l'Afrique. Il a souligné que le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale a foi en une Afrique prospère, unie, intégrée et développée.

15. C'est sur cette note que le Ministre a conclu son allocution et déclaré officiellement ouverte la réunion du Bureau de la CAMT.

### III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

16. Les projets d'ordre du jour et de programme de travail ont été adoptés sans amendements.

### IV. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

17. En sa qualité de Secrétariat du Bureau de la CAMT, la Commission de l'Union africaine a fait des présentations sur tous les principaux points de l'ordre du jour. À l'issue de ces présentations, le Bureau a procédé à des discussions et formulé des conclusions et des décisions.

#### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DU RAPPORT INTÉIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION SUR LES TRANSPORTS**

18. La Commission de l'UA a présenté un rapport intérimaire détaillé sur la mise en œuvre de plans d'action sur les activités transversales (générales) du secteur des transports, y compris la composante du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et des sous-secteurs du transport.

#### **DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS EN GÉNÉRAL**

##### **(i) Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)**

19. La Commission de l'UA a rendu compte de ses activités dans le cadre du PIDA, lesquelles ont été menées en collaboration avec les États membres, les Communautés économiques régionales (CER), les Institutions spécialisées et les partenaires africains et internationaux. Dans son rapport, elle a fait état de projets spécifiques constituant le Plan d'action prioritaire du PIDA (PIDA-PAP) qui a pour objectifs : (i) de réaliser les chaînons manquants des infrastructures et, (ii) d'améliorer les opérations le long des principaux corridors de transport. Il a été également fait état d'un processus en cours visant à établir un partenariat stratégique avec la Chine en matière de coopération dans la réalisation d'infrastructures sur les réseaux routiers, ferroviaires et aéronautiques régionaux et continentaux. À cet égard, les participants ont été informés de la signature prévue en début 2015 d'un protocole d'entente (PE) entre la Commission de l'UA et le Gouvernement chinois.

##### **(ii) Appui au secteur africain des transports**

20. La Commission de l'UA a fait rapport sur l'état d'avancement du projet susmentionné dont le lancement est intervenu cette année avec pour objectif de renforcer les capacités de l'Afrique en matière de planification, de coordination et de gestion des corridors de transport régionaux et continentaux. Le projet, dont l'étape de la passation de marché devrait être terminée d'ici la fin de cette année (2014), est financé au moyen d'un soutien financier de 4 millions d'euros octroyé par l'Union européenne dans le cadre du dixième FED, et doit être exécuté dans un délai de trois (3) ans. Il vise à améliorer l'efficacité de l'interconnectivité entre l'ensemble des régions à travers le renforcement de la sécurité des couloirs de transport

transfrontaliers et l'harmonisation des politiques du transport. Il comporte quatre (4) activités majeures à savoir:

1. l'appui au Département des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'UA dans les domaines de l'harmonisation des politiques du transport et de la promotion du secteur et des services de transport ;
2. l'appui au Plan d'action prioritaire du PIDA (PIDA-PAP) dans le cadre du démarrage des activités des corridors intelligents ;
3. l'appui au Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) dans la mise en œuvre de son plan d'activités stratégique; et
4. l'édition et la publication de directives générales du secteur des transports.

## **ACTIVITÉS DES SOUS-SECTEURS DES TRANSPORTS**

### **(i) Transport aérien**

#### **a) Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique et la création d'un Marché unique africain du transport aérien**

21. La présentation de la Commission de l'UA a porté sur les activités menées en vue de la pleine mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique et la création d'un Marché unique africain du transport aérien d'ici 2017. Le Bureau de la CAMT a été informé qu'une présentation détaillée sera faite sur le sujet sous le Point 3 de l'ordre du jour.

#### **b) Appui au secteur du transport aérien et applications pour les services par satellite en Afrique**

22. Le Bureau de la CAMT a ensuite été informé de l'état d'avancement de l'exécution du projet relatif à l'appui au secteur du transport aérien et aux applications pour les services par satellite en Afrique, qui est exécuté en collaboration avec le Secrétariat des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), l'Union européenne (UE), les Communautés économiques régionales (CER), et les Institutions spécialisées. Il a été indiqué que le projet, qui s'inscrit dans le cadre du partenariat Afrique-UE pour les infrastructures, a formé sur les Systèmes globaux de navigation par satellite quarante-cinq (45) professionnels africains originaires de treize (13) États membres, dix (10) du Bureau commun de programme (JPO), et quatre (4) des Communautés économiques régionales.

23. Dans le cadre de ce projet, une Plate-forme/Laboratoire pour l'étalonnage des conditions ionosphériques a été acquise, et la formation de deux (2) spécialistes africains sur son fonctionnement est en cours. L'assistance en matière de sécurité aérienne fournie dans le cadre du projet aux États ayant de graves préoccupations dans ce domaine, a amélioré le niveau moyen de sécurité aérienne du continent en

le portant à un niveau supérieur à 50%, ce qui est proche des 60% fixés dans les objectifs d'Abuja sur la sécurité aérienne approuvés par le Sommet de l'UA de janvier 2013, à atteindre en fin 2015. En ce qui concerne la sûreté aérienne, huit (8) Etats ont bénéficié d'un appui, dont deux (2) États vulnérables, et leurs systèmes nationaux de sûreté aérienne ont été renforcés pour répondre aux exigences internationales de l'aviation civile.

24. En outre, la Commission de l'UA a tenu au siège de l'OACI des consultations avec l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI) et le Groupe Afrique-Océan indien (AFI). Ces consultations avaient trait à la mise en œuvre du Mémoire de coopération (MOC) entre les deux organisations. Les deux parties ont convenu de la nécessité d'organiser la Semaine du transport aérien en Afrique et une conférence sur le transport aérien à l'échelle du continent, laquelle regrouperait les parties prenantes de l'aviation, y compris les gouvernements et l'industrie africains, d'autres acteurs concernés et les partenaires internationaux, en vue d'échanger sur les nouveaux développements intervenus au sein du secteur et de déterminer la marche à suivre. L'événement servira de terrain fertile à l'exposition de produits aéronautiques et à des spectacles aériens.

## **(ii) Transport maritime**

### **a) Charte africaine révisée des transports maritimes**

25. Le point a été fait de nouveau sur l'état de la Charte africaine révisée des transports maritimes adoptée par le Sommet de l'UA en juillet 2010, mais qui n'est pas encore pleinement entrée en vigueur en raison du manque du minimum requis de quinze (15) instruments de ratification des États membres. À l'heure actuelle, dix-sept (17) pays l'ont signée et seuls sept (7) ont ratifié et déposé des instruments de ratification auprès de la Présidente de la Commission de l'UA.

### **b) Appui au secteur africain des transports maritimes**

26. Par ailleurs, les participants ont été informés sur l'exécution du projet sur l'appui au secteur africain des transports maritimes, qui est conjointement assurée par le Secrétariat ACP, les CER, les Institutions spécialisées et l'Union européenne. Financé à l'aide d'un soutien financier de 5 millions d'euros octroyé par l'Union européenne, le projet met l'accent sur la mise en œuvre des activités clés de la Charte africaine révisée des transports maritimes dans les domaines de la sécurité et de la sûreté des transports maritimes et du renforcement de l'efficacité des ports d'Afrique occidentale et centrale. L'élaboration du projet en est à sa phase intérimaire et devrait être achevée au cours du premier semestre 2015, puis viendra la phase de mise en œuvre des activités convenues.

**(iii) Transport ferroviaire****a) Vision 2040 pour le développement des chemins de fer en Afrique**

27. Le Bureau de la CAMT a été informé que la diffusion de la Vision 2040 pour le développement des chemins de fer en Afrique, adoptée par la troisième session de la Conférence des ministres en avril 2014, n'a pas eu lieu pour cause de manque de ressources budgétaires pour l'organisation des ateliers prévus. Il a été souligné que la Vision représente pour le continent un cadre stratégique essentiel sur les chemins de fer, qui fait des chemins de fer l'épine dorsale d'un réseau de transport efficace et efficient. Actuellement, les pays africains prennent sans relâche des mesures visant à redynamiser leurs réseaux ferroviaires autrefois négligés. En conséquence, il faudrait nécessairement coordonner ces efforts afin de disposer d'un réseau de transport continental harmonisé.

**b) Initiative africaine intégrée de train à grande vitesse (HSTI)**

28. Des informations ont été données concernant la récente initiative en cours d'élaboration pour faciliter la construction d'un réseau de train à grande vitesse en Afrique en tant qu'un des projets phares de l'Agenda 2063. Il a été convenu d'examiner plus en détail le sujet sous le Point 2 de l'ordre du jour.

**(iv) Transport routier**

29. La Commission de l'UA a attiré l'attention du Bureau sur la politique clé et les documents réglementaires du secteur africain du transport routier adoptés au cours de la troisième session de la Conférence des ministres africains en charge des transports, à savoir :

1. l'Accord intergouvernemental sur les Normes et standards du réseau des autoroutes transafricaines; et
2. la Charte africaine sur la sécurité routière.

30. Les participants ont été informés que la Commission de l'UA avait prévu d'organiser des ateliers régionaux de diffusion afin de permettre aux États membres d'intégrer les dispositions contenues dans ces documents dans leurs cadres nationaux et de faciliter leur mise en œuvre. Toutefois, cette activité n'a pu être menée du fait du manque de ressources budgétaires. La Commission de l'UA entend explorer d'autres possibilités de financement en vue de commencer la mise en œuvre dès l'année prochaine.

31. En ce qui concerne la Charte africaine sur la sécurité routière, le Sommet de l'UA a demandé à la Commission de l'UA de la soumettre d'abord au Comité ministériel technique spécialisé (CTS) sur la justice et les affaires juridiques, pour approbation, avant de la transmettre aux États membres, pour mise en œuvre. La Charte a été déjà soumise au Bureau du Conseiller juridique de la Commission de l'UA pour être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du CTS sur la justice et les affaires juridiques, prévue au début de l'année prochaine.

## CONCLUSIONS

32. Enfin, les conclusions suivantes, y compris les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des plans d'action sur le transport, ont été tirées comme suit:

1. le taux de mise en œuvre des programmes a été faible en raison, notamment, pour cause de ressources financières et humaines insuffisantes;
2. des résultats significatifs ont été atteints en dépit des ressources limitées dont dispose la Commission de l'UA ;
3. la participation des partenaires a été essentielle à la mise en œuvre d'activités sectorielles majeures ;
4. le caractère non contraignant des instruments politiques, stratégiques et réglementaires adoptés sape les efforts visant à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des activités du secteur des transports ;
5. la faible participation des Communautés économiques régionales, des Institutions spécialisées et des États membres aux activités de l'UA en matière de développement des infrastructures constitue également un facteur réducteur sur le plan de la mise en œuvre.

## DÉCISIONS DU BUREAU DE LA CAMT

33. Le Bureau de la CAMT a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans d'action sur le transport et, à l'issue de longues discussions, a décidé de:

1. demander à la Commission de l'UA d'accorder la priorité nécessaire à ses activités dans le domaine du transport à travers des mesures appropriées de renforcement des capacités, l'allocation de ressources budgétaires suffisantes, et la mobilisation de l'appui des partenaires et des intervenants afin de rehausser le niveau de la mise en œuvre ;
2. inviter les CER, les Institutions spécialisées et les États membres à jouer un rôle plus actif et à assurer leur part de responsabilités dans l'exécution des activités de transport continental ;
3. soutenir les efforts de la Commission de l'UA et mener une campagne de sensibilisation auprès des États membres pour obtenir la ratification des instruments, ainsi que l'intégration dans leurs cadres nationaux des dispositions appropriées consignées dans les documents politiques, stratégiques et réglementaires continentaux adoptés.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS DU SECTEUR DES TRANSPORTS DÉFINIES DANS L'AGENDA 2063 DE L'AFRIQUE**

**1) Initiative africaine intégrée de train à grande vitesse**

34. La Commission de l'UA a présenté un rapport intérimaire détaillé sur l'élaboration de l'Initiative continentale intégrée de train à grande vitesse (HSTI) qui vise à doter le réseau africain du transport d'une composante ferroviaire moderne de train à grande vitesse capable d'effectuer des connexions intelligentes et efficaces rapides, et ce, autour de divers centres de développement, avec à l'appui diverses politiques économiques et sociales. Comme le souligne la Décision **EX.CL/Dec.821 (XXV)** de juin 2014 adoptée à cet effet, le HSTI est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

35. Suite à la décision du Conseil exécutif sur l'Agenda 2063 de l'Afrique, la Commission de l'UA a mené les activités suivantes:

- (i) la mise en place d'une Équipe de base du projet;
- (ii) l'élaboration d'une Note d'information succincte sur le HSTI;
- (iii) la formulation de la position africaine ; et
- (iv) le lancement des négociations avec le Gouvernement chinois concernant un Protocole d'entente (PE) sur la construction du réseau TGV, entre autres.

36. Le Bureau de la CAMT a été informé qu'au cours de l'année 2015, la Commission de l'UA va accélérer le rythme de l'exécution du projet en réalisant les activités clés suivantes:

- (i) la finalisation et la signature du Protocole d'entente entre la Commission de l'UA et la Chine;
- (ii) la rédaction du cadre juridique de mise en œuvre;
- (iii) l'étude de haut niveau sur les paramètres socio-économiques, financiers, environnementaux et techniques du projet; et
- (iv) l'évaluation des capacités locales existantes dans les différentes spécialités de l'ingénierie et de la gestion des chemins de fer en matière de formation ferroviaire.

**Décision du Bureau**

37. Le Bureau a pris note des développements intervenus au niveau du projet HSTI et a félicité la Commission de l'UA pour les mesures concrètes prises et celles prévues. Les membres du Bureau ont pris la mesure de l'enjeu crucial de l'initiative

pour l'intégration et le développement socio-économique du continent, et ont accepté de s'associer à la Commission de l'UA pour promouvoir et faciliter l'adoption et l'exécution du projet HSTI dans les États membres.

## **2) Mise en place d'un Marché unique africain du transport aérien**

38. Il a été décidé d'inscrire cette question sous le Point 3 de l'ordre du jour relatif à la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du marché du transport aérien, étant donné que les deux sujets sont étroitement liés et complémentaires.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DE YAMOUSSOUKRO SUR LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DU TRANSPORT AÉRIEN EN AFRIQUE ET MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ UNIQUE AFRICAIN DU TRANSPORT AÉRIEN**

#### **1) Examen et approbation des textes institutionnels et réglementaires de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du marché du transport aérien en Afrique**

39. La Commission de l'UA a fait état des progrès réalisés dans la validation des textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro, et a procédé à une présentation sommaire de chacun des documents et de leurs contenus. Enfin, l'attention des membres du Bureau a été attirée sur la mission du Bureau concernant l'examen et l'adoption des textes, conformément au mandat que lui a donné la troisième session de la Conférence des ministres en charge des Transports, qui s'est tenue en avril 2014. Il s'agit des documents sur:

- (i) le Règlement de la concurrence et ses directives;
- (ii) le Mécanisme de règlement des différends et la procédure de réglementation;
- (iii) le Règlement sur la protection des consommateurs; et
- (iv) les Pouvoirs réglementaires et d'exécution de l'Agence d'exécution.

40. La Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) a exprimé sa satisfaction quant aux progrès accomplis dans l'achèvement de l'élaboration des textes réglementaires sur la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro. Par ailleurs, le représentant de la CAFAC a souligné les efforts conjoints déployés par les principales parties prenantes en appui aux activités de la Commission de l'UA sur la création d'un marché africain unique du transport aérien. À cet égard, il a conclu que cette initiative permettra aux compagnies aériennes africaines de mieux se positionner sur le marché mondial du transport aérien.

## Décision du Bureau

41. Le Bureau de la CAMT a examiné en détail le travail accompli par les experts continentaux du transport aérien et de la Commission de l'UA dans le cadre de l'élaboration et de la validation des textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro. Les membres du Bureau se sont félicités du travail minutieux effectué sur les documents sur une longue période. Ils ont également déclaré que le cadre réglementaire et institutionnel de la Décision de Yamoussoukro était attendu depuis longtemps, et qu'il constitue une contribution essentielle à la création d'un marché unique africain du transport aérien.

42. Enfin, le Bureau a décidé d'adopter les documents et de les transmettre au Sommet de l'UA de janvier 2015, pour approbation, ainsi que le demande la décision **EX.CL/Dec.826(XXV)** sur la troisième session de la Conférence de l'UA des ministres en charge des Transports.

### 2) Création d'un Marché unique africain du transport aérien

43. Conformément à la Décision **EX.CL/Dec.821 (XXV)** du Conseil exécutif sur l'Agenda 2063 de l'Afrique, la Commission de l'UA a présenté un rapport intérimaire sur les activités menées dans le cadre de la mise en place d'un Marché unique africain du transport aérien d'ici 2017. À cet égard, (i) les activités, (ii) la feuille de route, et (iii) le Projet de Déclaration du Sommet sur le Marché unique africain du transport aérien, tels que convenus, ont été présentés.

44. Les activités et la feuille de route convenues se résument comme suit:

- i) finaliser les textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro - Octobre 2014 ; (**Fait**)
- ii) organiser une réunion du Bureau de la Conférence des ministres en charge des Transports (CAMT) - Décembre 2014 ; (**Fait**)
- iii) mobiliser le soutien des compagnies aériennes et des États membres – à partir de novembre 2014 (**Action entamée et en cours auprès des compagnies aériennes**);
- iv) rédiger le Projet de déclaration des chefs d'État et de gouvernement – Sommet de janvier 2015 (**Approuvé par le Sous-comité ministériel sur l'Agenda 2063**);
- v) élaborer un Protocole d'entente avec la Chine sur le développement des infrastructures – D'ici mi-2015 (**En cours**);
- vi) formuler les directives sur la négociation d'accords de services aériens avec les parties tierces d'ici la fin de 2015; et
- vii) prendre des mesures pour le renforcement des capacités aux niveaux de la Commission de l'UA et de la CAFAC – à partir de 2015.

## Décision du Bureau

45. Les participants ont examiné avec satisfaction les activités mises en œuvre par la Commission de l'UA, y compris les propositions relatives aux activités, à la feuille de route et au projet de Déclaration du Sommet sur la création d'un Marché unique africain du transport aérien d'ici 2017. Ils ont convenu de recommander au prochain Sommet d'approuver les activités entreprises, et d'exprimer leur soutien à l'initiative prise par la Présidente de la Commission de l'UA de demander la création du Marché unique africain des transports aériens.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

46. Sous ce point, le Bureau a pris note, pour examen, aux fins d'inclusion dans les futurs plans d'action:

- (i) de la mise en place d'un Comité sur les transports intelligents ;
- (ii) de la création d'une institution africaine de sécurité globale au sein du secteur des transports ; et
- (iii) du lancement d'une étude sur la connectivité et la complémentarité des ports et aéroports en Afrique.

47. La Commission de l'UA a attiré l'attention du Bureau sur le nouveau cadre des Comités techniques spécialisés (CTS) dont la mise en œuvre débutera en 2015 et qui, par conséquent, remplacera les Conférences ministérielles actuelles. À cet égard, les membres du Bureau ont été informés que la troisième session de la CAMT était la dernière Conférence ministérielle tenue uniquement sur le secteur des transports et que la réunion du Bureau serait la dernière du genre. La prochaine session aura lieu sous forme de réunion du **CTS sur les Transports, les Infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'Énergie et le Tourisme**.

## ADOPTION DU RAPPORT

48. Le Bureau a adopté, sous réserve des amendements requis, son rapport élaboré par les hauts fonctionnaires et a chargé la Commission de l'UA de le finaliser et de le soumettre à l'ensemble des membres du Bureau et des Organes de l'UA.

## CLÔTURE DE LA REUNION

### Allocution de clôture de la Commissaire de l'UA en charge des Infrastructures et de l'Énergie

49. S.E. Dr. Elham M.A. IBRAHIM, Commissaire de l'UA en charge des Infrastructures et de l'Énergie, a exprimé sa profonde gratitude à toutes les délégations pour leur participation active aux délibérations qui ont abouti à des conclusions et décisions fructueuses. Elle a salué le rôle clé joué par S.E. Francisco Mba Olo BAHAMONDE, Président du Bureau et Ministre en charge des Transports, de la Technologie et des Postes et Télécommunications de la République de Guinée

équatoriale et pour sa bonne conduite de la réunion. Elle a également remercié les interprètes pour leurs efforts inlassables de facilitation, qui ont permis à la réunion de se dérouler dans la bonne compréhension entre les différents délégués. Elle s'est excusée pour toutes les lacunes éventuellement observées, et a souhaité à tous les participants Joyeux Noël et Bonne Année.

### **Allocution de clôture du Président du Bureau de la CAMT**

50. S.E. Francisco Mba Olo BAHAMONDE, Président du Bureau de la CAMT et Ministre en charge des Transports, de la Technologie et des Postes et Télécommunications de la République de Guinée équatoriale, a exprimé toute sa gratitude à la Commissaire de l'UA en charge des Infrastructures et de l'Énergie et à son équipe, au membre du Gouvernement de la Guinée équatoriale, aux représentants du Bureau, ainsi qu'à tous les participants pour avoir pris part, sous sa présidence, à la quatrième réunion du Bureau de la Conférence des ministres en charge des Transports. Il a remercié les hauts fonctionnaires pour la qualité des résultats consignés dans le rapport de leur réunion qui a précédé la Session ministérielle.

51. Il a souligné que la tenue de cette réunion du Bureau fera date dans le développement des infrastructures et des services de transport en Afrique. À cet égard, la Guinée équatoriale continuera à partager avec les États africains et les Communautés économiques régionales son expérience dans le secteur. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro qui constituait l'objectif principal de la réunion, il a précisé que les délibérations sur le sujet étaient essentielles à la création d'un Marché unique africain des transports aériens, et se traduiront par le renforcement de la coopération entre les compagnies aériennes du continent dans le contexte actuel où la demande dans le domaine du transport aérien ne cesse de croître. Il a exhorté à l'accélération de la ratification de la Charte africaine des transports maritimes et de la Constitution de la Commission africaine de l'aviation civile afin de faciliter leur mise en œuvre.

52. Il a spécialement exprimé son appréciation à la Commissaire de l'Union africaine pour les efforts déployés en vue d'assurer la réussite de la réunion. Il a également exprimé sa gratitude aux experts nationaux pour leur disponibilité et leur précieuse contribution aux travaux de la réunion. Enfin, il a souhaité à tous les participants Bon retour dans leurs pays respectifs, Joyeux Noël, Bonne et Heureuse Année.

2015

# Report of the conference of African ministers of transport (CAMT) on the regulatory texts of the 1999 Yamoussoukro decision on the liberalisation of air transport markets in Africa

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4710>

*Downloaded from African Union Common Repository*